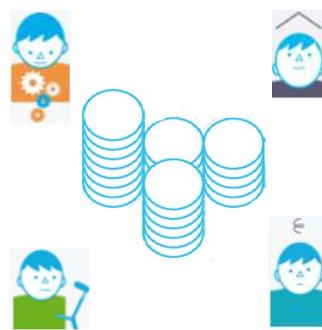


# Situation financière des établissements de santé publics et privés à but non lucratif

à fin 2019



## **PREAMBULE**

Ce document présente les données financières issues des Comptes financiers 2019 arrêtés au 21septembre 2021 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif.

**L'analyse porte sur les données de 927 établissements représentant 70,1% des établissements et 90,4% des produits globaux 2019.**

**806 établissements ont transmis les données des quatre années 2016-2019. Globalement, le champ constant sur la période d'étude représente 83,8% de la masse financière des établissements attendus.**

**Précautions de lecture : Cette analyse fait suite à une première étude réalisée : compte tenu de l'exhaustivité limitée, il a été décidé d'incorporer les données de la DGFIP. Cette agrégation a permis de compléter l'étude de 218 EPS (majoritairement des CH1).**

Plusieurs faits marquent l'année 2019 :

- La CIRCULAIRE n° DGOS/R1/2020/3 du 07 janvier 2020 relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2019 des établissements de santé fait apparaitre une allocation supplémentaire de 830 M€ ;
- La poursuite du suivi de la masse salariale et de sa composition. En effet, le poids des dépenses liées aux personnels est prépondérant dans les dépenses totales d'un établissement de santé. Son suivi apporte un éclairage important sur la situation financière des établissements.

## SOMMAIRE

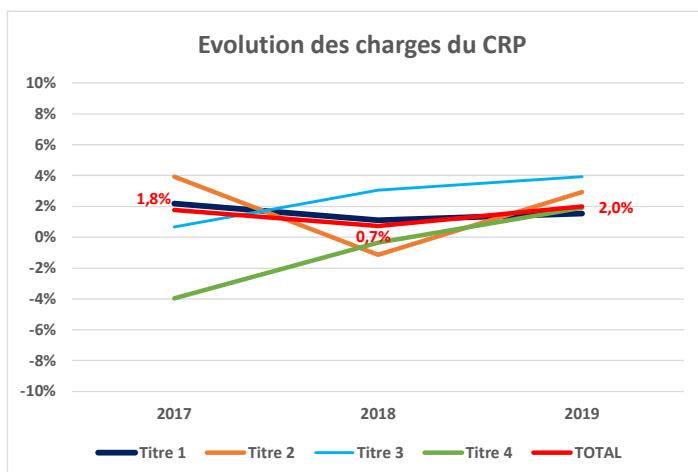
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL .....</b>	<b>4</b>
<b>2/ ÉQUILIBRE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS DE SANTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT GLOBAL .....</b>	<b>8</b>
<b>3/ ENDETTEMENT ET INVESTISSEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SANTE .....</b>	<b>10</b>
<b>4/ FOCUS SUR LA DETTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 : METHODOLOGIE.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 2 : ANALYSE DETAILLEE DE LA DETTE .....</b>	<b>15</b>
<b>1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE .....</b>	<b>15</b>
<b>2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F).....</b>	<b>19</b>
<b>3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT .....</b>	<b>24</b>

# SYNTHESE

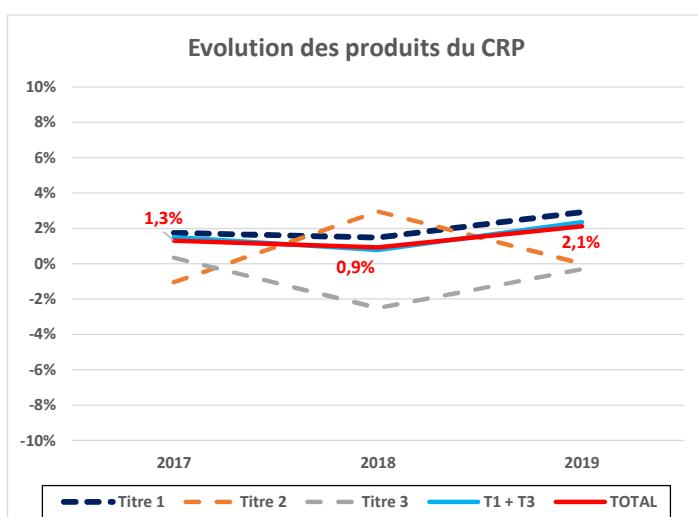
## 1/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat principal

Entre 2018 et 2019, les recettes issues de l'activité de soin progressent à un rythme plus important que les dépenses ; il en découle une légère amélioration du résultat principal. Ce dernier s'élève ainsi à -541,9 millions d'euros, se ventilant comme suit :

- Un résultat cumulé de -611,7 M€ pour les EPS ;
- Et 69,8 M€ pour les EBNL.



En 2019, il est constaté une augmentation des dépenses qui évoluent toutefois dans des proportions moindre (2,0%). Les dépenses de personnel restent maîtrisées au regard de l'évolution de l'activité (1,6%) sauf pour les CH  $70M < CH < 150M$  où ces dernières évoluent de 2,9% (cette seule catégorie représente 56% de l'évolution des charges T1). S'agissant des charges T2 et T3, elles augmentent également entre 2018 et 2019 respectivement (2,9% et 3,9%).

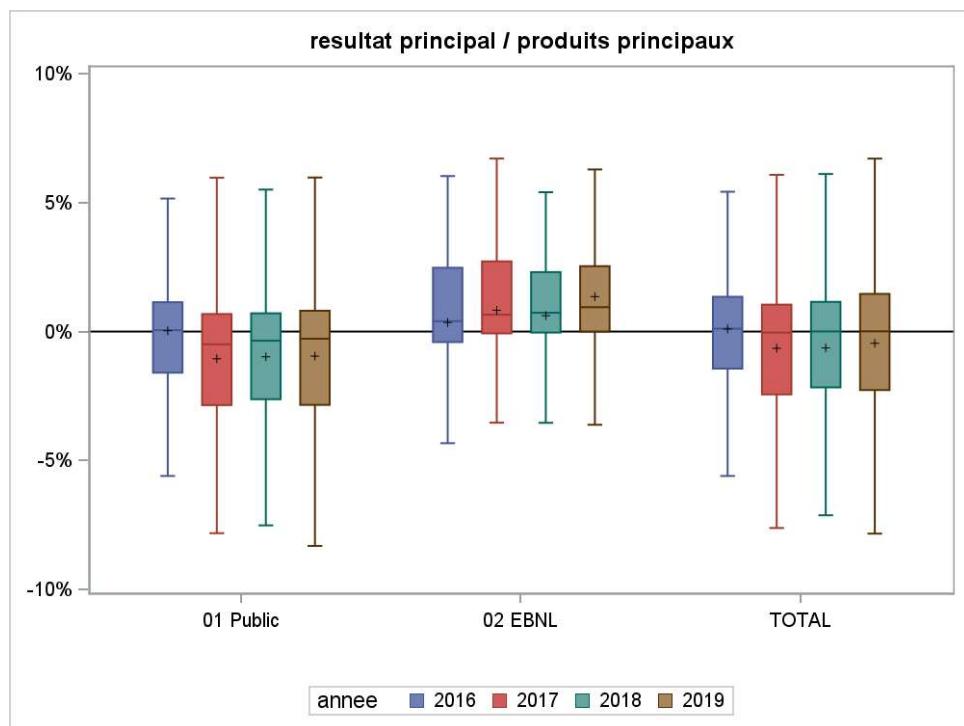


Comme pour les charges, une nette augmentation des recettes des établissements du scope est constatée (+2,1% entre 2018 et 2019). Cette dernière est globalement portée par une augmentation des produits versés par l'assurance maladie (T1) de +2,9%. Cet effet est visible sur l'ensemble des catégories d'établissements et en particulier sur les CH  $70M < CH < 150M$  avec +4,2% entre 2018 et 2019. À noter une diminution du T3 et une évolution moins marquée du T2.

## Compte financier (CF)

Ainsi, le ratio résultat principal rapporté aux produits évolue de la même manière sur la période considérée (+0,12 point). Ce ratio se ventile en :

- EPS : évolution de +0,09 point entre 2018 et 2019, valeur 2019 à -0,8% ;
- EBNL : +0,53 point entre 2018 et 2019 pour arriver à un taux de résultat égal à +1,2%.



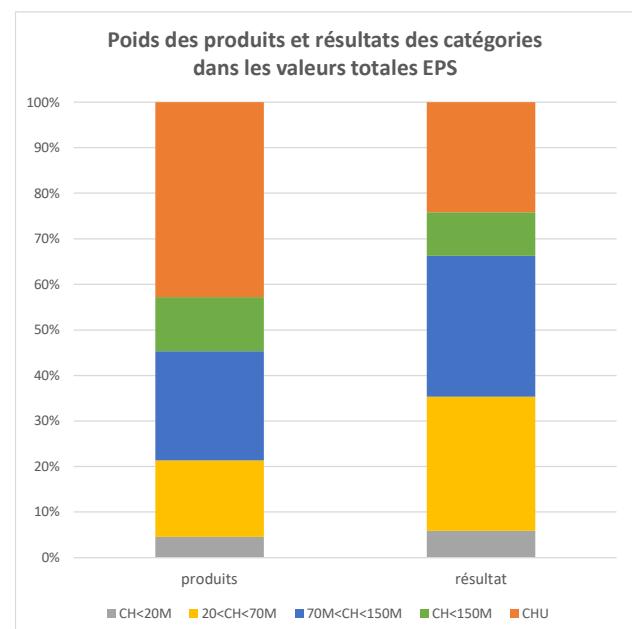
65% des EBNL restent excédentaires en 2019, versus 35% des EPS.



En 2019, la contribution au déficit est majoritairement portée par les établissements de taille moyenne. A titre d'exemple, les CH 70M<CH<150M contribuent à hauteur de 24% aux produits totaux alors que ces derniers représentent près du tiers du déficit (soit 31% du déficit).

Ce constat est également similaire pour les CH 20M<CH<70M.

À l'inverse les CHU contribuent à hauteur de 43% des produits totaux alors que ces derniers ne représentent que 24% du déficit.



## Compte financier (CF)

### Focus sur les profils établissements (2018/2019)

	Exc. 2018 / Exc. 2019		Déf. 2018 / Déf. 2019		Exc. 2018 / Déf. 2019		Déf. 2018 / Exc. 2019		Evolution du Résultat 2018-2019 (en M€)
	% étabts	Evolution en M€							
Publics	34%	<b>38</b>	44%	<b>-43</b>	11%	<b>-67</b>	11%	<b>121</b>	<b>49</b>
EBNL	65%	<b>23</b>	16%	<b>4</b>	9%	<b>-9</b>	10%	<b>12</b>	<b>30</b>
Ensemble	41%	<b>61</b>	38%	<b>-39</b>	11%	<b>-76</b>	11%	<b>133</b>	<b>79</b>

Sur les profils établissements évoluant entre 2018-2019, plusieurs effets sont visibles :

- Plus de 4 établissements sur 10 sont excédentaires en 2018 et 2019 (41%), avec une augmentation globale de l'excédent (+ 61M€). 65% des EBNL et 34% des EPS sont excédentaires les 2 années ;
- Globalement, la même proportion (38%) des établissements reste déficitaire en 2018 comme en 2019, avec malgré tout un déficit qui se réduit au global -39 M€ ;
- 11% des établissements affichent un excédent en 2018 et un déficit en 2019 ayant un effet défavorable sur l'évolution du résultat de -76 M€ ;
- 11% des établissements présentent un déficit en 2018 et un excédent en 2019 ayant un effet favorable sur l'évolution du résultat de +133 M€.

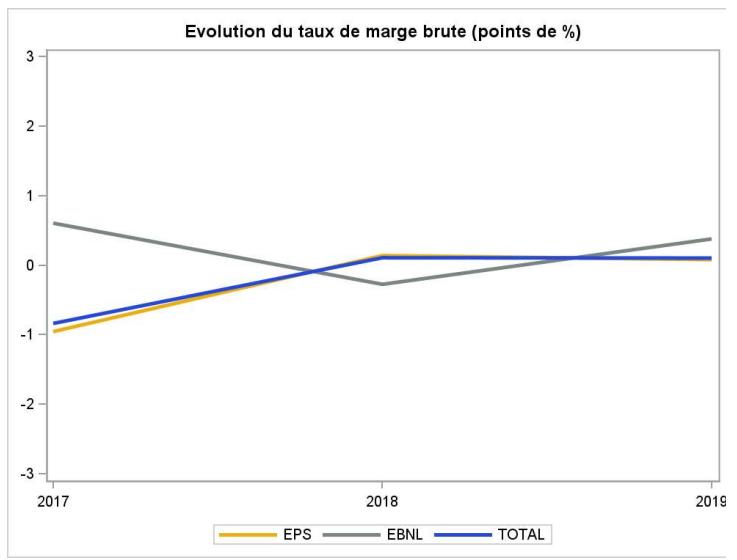
### Résultat Principal – SIG

SIG	Ecart en montant (M€)		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
(-) Charges exploitation	1 511	579	1 406,9
(+) Produits exploitation	1 146	683	1 556,7
<b>Marge d'exploitation</b>	<b>- 365</b>	<b>104</b>	<b>149,8</b>
(-) Charges financières	322	63	44,3
(+) Produits financières	48	2	8,1
<b>Résultat financier</b>	<b>275</b>	<b>65</b>	<b>36,2</b>
(-) Charges exceptionnelles	14	27	8,0
(+) Produits exceptionnels	41	47	174,7
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>182,7</b>
(-) Dotations aux amortissements et provisions	65	13	175,4
(+) Reprises aux amortissements et provisions	42	97	111,7
<b>Solde DAP-RAP</b>	<b>- 107</b>	<b>84</b>	<b>287,1</b>
(-) impôts sur les bénéfices et assimilés	1	0	0,7
(+) Transferts de charges	195	35	1,6
<b>(=) Résultat (déficit) CRP P</b>	<b>- 337</b>	<b>144</b>	<b>79,3</b>

## Compte financier (CF)

Entre 2018 et 2019, l'amélioration de 79 M€ du résultat principal s'explique par plusieurs effets :

- Une amélioration de la marge d'exploitation de +149,8 M€ expliquée par une meilleure maîtrise des charges et notamment des charges de personnel qui restent contenues ;
- Une amélioration du résultat financier de +36,2 M€ expliquée par un assainissement de l'encours de dette cumulé à une diminution de l'endettement net ;
- Résultat exceptionnel : amélioration très significative du résultat exceptionnel (+182,7 M€) expliquée d'une part par la baisse des charges exceptionnels et également d'un effet produits exceptionnels hors 775 et 777 en hausse de près de 100 M€ ;
- Solde des DAP-RAP : dégradation très significative de ce solde (-287,1 M€) compte tenu d'un double effet, en premier lieu la hausse des DAP en lien avec la hausse des provisions de personnel (CET) sur la période et d'autre part de constations de reprises sur provisions en baisse et se retrouvant à un standard 2017 ;
- Transferts de charges : diminution (-1,6 M€). Les variations sur ce poste sont non significatives.



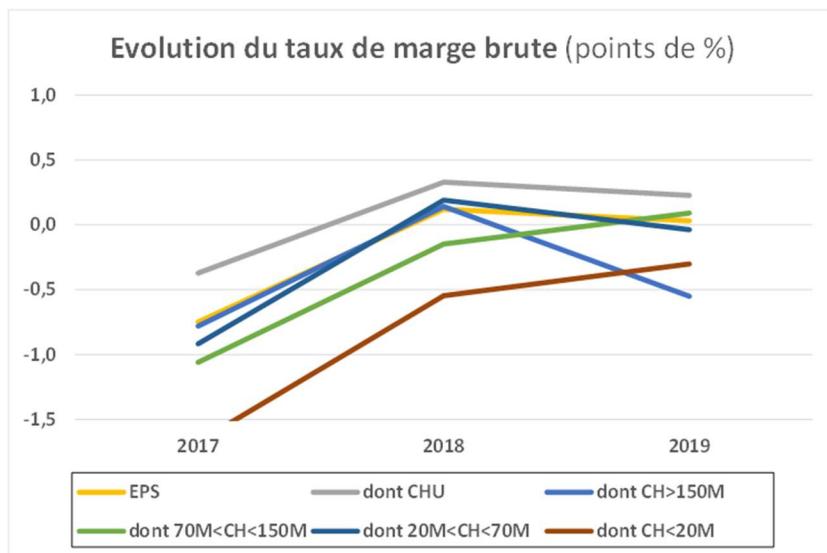
Le taux de marge brute reste relativement stable pour les EPS entre 2018 et 2019. Ce dernier affiche 4,9% en 2019. A l'inverse, le taux de marge brute des EBNL est en progression après une baisse en 2018 (hausse principalement liée à la hausse de la marge en 2019).

**Conclusion : Une amélioration du résultat principal des EPS expliquée par des efforts de gestion ainsi qu'une évolution favorable des produits exceptionnels nuancé par une augmentation des DAP et une diminution des RAP. La situation reste assez similaire entre les EPS et les EBNL :**

- **Amélioration du résultat principal et global des EPS malgré une situation déficitaire**
- **Amélioration du résultat principal et global des EBNL avec in fine une situation excédentaire**

## 2/ Équilibre financier des établissements de santé sur le compte de résultat global

Le résultat global s'améliore également pour arriver à -436,2 M€ (caractérisé par une amélioration de 0,13 point du taux de résultat entre 2018 et 2019). Par ailleurs, en 2019, le taux de résultat global reste en dessous des 1% (-0,5%).



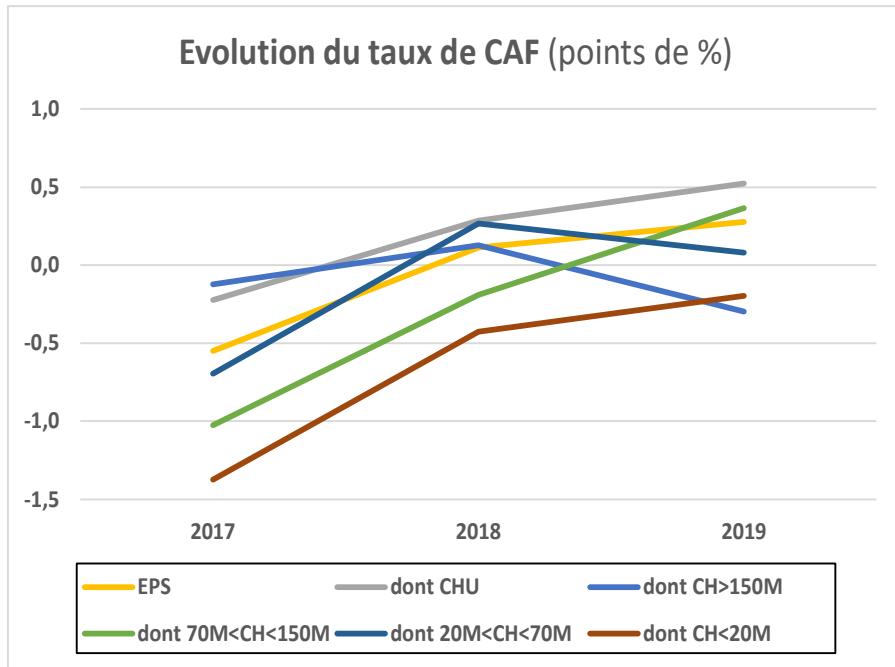
Les taux de marge brute<sup>1</sup> moyens sont en amélioration entre 2018 et 2019 pour atteindre un taux de 5,3% pour l'ensemble de la population considérée. Il est toutefois à noter que le taux de marge des EPS reste stable alors que celui des EBNL est en nette amélioration (+0,38 point) pour arriver à 5,8% en 2019.



Des mouvements hétérogènes entre les CH sur 2019. Amélioration du taux de marge assez nette pour les CHU, tandis que les autres catégories accusent toutes une décélération de l'évolution du taux de marge. A noter que seule la catégorie des 20M < CH < 70M affiche un taux de marge inférieur à 5%.

<sup>1</sup> Les taux de marge brute ne sont pas directement comparables entre les établissements privilégiant le recours au crédit-bail de ceux recourant à l'emprunt pour financer leurs investissements. En effet, cette décision ne reflète pas les mêmes choix économiques et le recours au crédit-bail à un impact non négligeable sur la marge brute et sur les ratios liés à l'investissement.

## Compte financier (CF)



La CAF et les taux de CAF moyen suivent les mêmes tendances que les taux de marge brute mais avec un effet additionnel lié aux Dotations aux Amortissements et aux Provisions. Ainsi, ce dernier ressort à 4,1% pour l'ensemble des établissements en amélioration de 9,8% entre 2018 et 2019. Ce constat révèle certaines disparités importantes entre catégories d'établissements. Ainsi, l'augmentation du taux de CAF va de 3,9% pour les 20M<CH<70M à 15,7% pour les CHU. A noter, une diminution du taux de CAF de -5,7% pour les CH>150M, et une décélération du niveau de la CAF pour les CH<20M. Enfin, la CAF ressort à 3 664,5 M€ en progression par rapport à 2018.

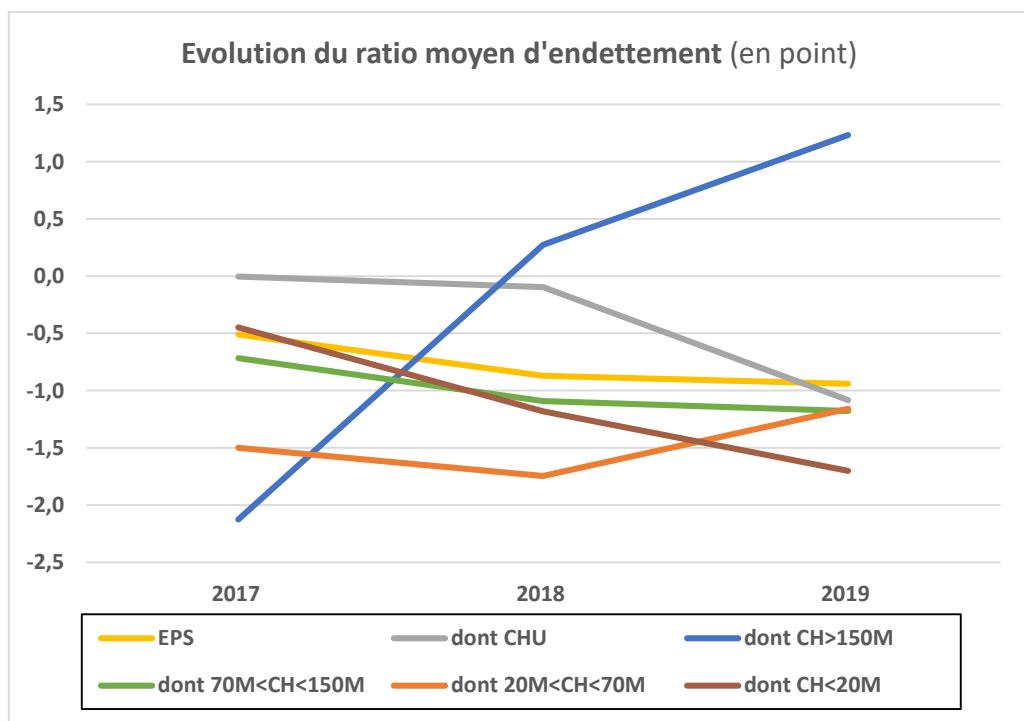
### 3/ Endettement et investissement des établissements de santé

En 2019, la maîtrise du recours à l'endettement des établissements de santé se poursuit. Ainsi, l'endettement net des remboursements après retraitement des opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie est de 184,4 M€.

Ainsi, l'encours de dette bilanciel 2019 se stabilise à 31,1 Milliards d'€. Il se caractérise par :

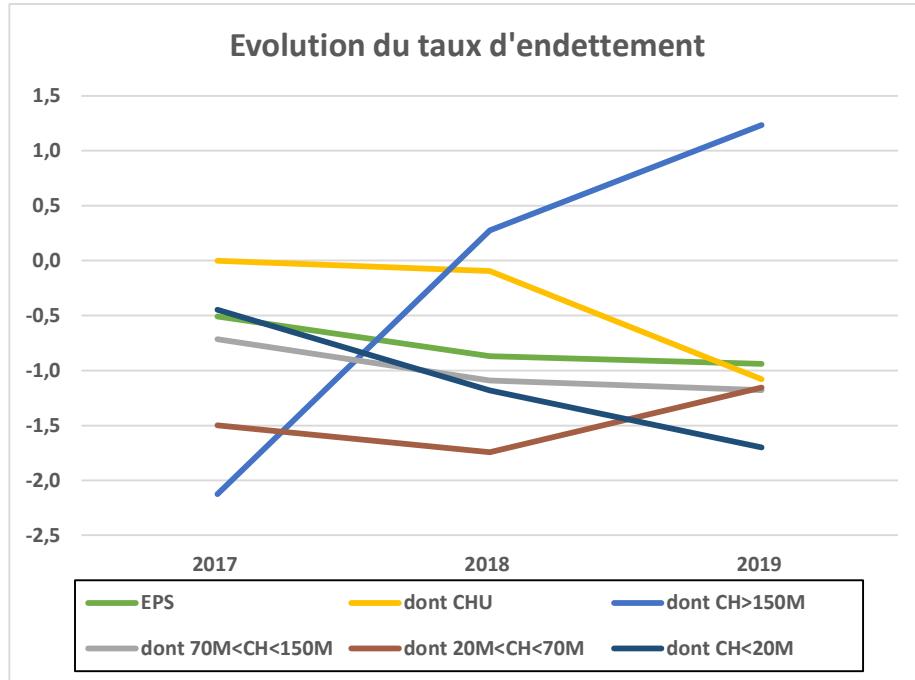
- 83% d'emprunts auprès des établissements de crédit ;
- EPS : 29,7 milliards d'€, stable par rapport à 2018 ;
- EBNL : 1,4 milliards d'€, en progression depuis 2016 (+7,8% entre 2018 et 2019)

**W** La durée apparente de la dette moyenne globale diminue de 0,6 années entre 2018 et 2019 (7,9 ans en 2019). Il faut noter toutefois que les évolutions de durée sont différentes entre les catégories d'établissements. Ainsi, la durée diminue de -0,6 an pour les EPS pour arriver à 8,3 années en 2019 (diminution pour toutes les catégories de CH sauf pour les CH4), alors que les EBNL diminuent leur durée de -0,2 an qui atteint 4,9 années en 2019.



**W** Le poids de l'encours de la dette dans les produits globaux moyen diminue entre 2018 et 2019 même si ce dernier est au-dessus de la « référence » de 33% (35,7 % en 2019). Il est important de noter que sur la même période, les EBNL et EPS connaissent des évolutions antagonistes.

Ainsi, la reprise de la dette pour les EBNL se traduit par une hausse du taux d'endettement de +1,2% (30,2% en 2019) alors que les EPS poursuivent globalement leur désendettement.



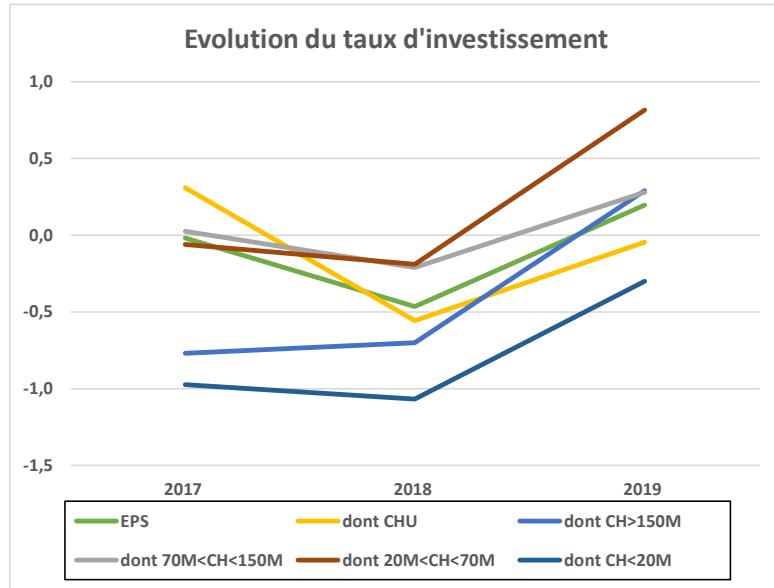
Sur le champ des EPS, les taux d'endettement sont plus faibles dans les CH de tailles intermédiaires, portés notamment par les CH (20M-70M) avec un taux de 28,9% en 2019. Plus majoritairement, la tendance à la poursuite du désendettement se poursuit en 2019 pour toutes les catégories de CH sauf pour les CH>150M.

Le ratio d'indépendance financière diminue pour atteindre en 2019, 53,6%. La moitié des établissements ont un encours de la dette qui représente près de 40 % des capitaux permanents.

La diminution de ce ratio s'explique par les effets cumulés d'un endettement qui diminue plus vite que les capitaux permanents (sauf pour les EBNL qui accusent une hausse de ce taux de 1 point soit 50,2% en 2019).

Il est à noter que ces constats reposent sur les ratios moyens, or les dispersions statistiques de ces ratios sont importantes.

## Compte financier (CF)



Enfin, s'agissant du flux d'investissements annuel, ce dernier repart pour la grande majorité des catégories d'établissements de la population étudiée (sauf les CH<20M). Cette évolution de la structure des investissements est principalement liée à l'amélioration des capacités financières. En ce qui concerne le taux de renouvellement des immobilisations, ce dernier atteint 3,8%, en amélioration pour les EPS et EBNL.

**Conclusion : Une situation qui s'assainit pour la majorité des catégories d'établissements avec toutefois une situation contrastée entre les EBNL et EPS concernant les cycles d'investissements et d'endettements :**

- **EPS :** Un désendettement qui se poursuit mais dans des proportions moindres et des investissements des EPS qui repartent grâce à une CAF qui s'améliore se traduisant par un des efforts de gestions soutenues. À noter un poids de l'encours dans les produits globaux significatif, évalué en 2019 à 35,7%. En outre, une durée apparente de la dette qui diminue entre 2018 et 2019 (-0,6 ans pour l'ensemble des CH)
- **EBNL :** Une CAF nette qui s'améliore mais ne couvrant pas totalement les nouveaux investissements et donc recours à l'endettement pour financer le reliquat.

## 4/ Focus sur la dette des établissements publics de santé

En 2019, la part des emprunts de moyen et long terme auprès des banques représente 93,4% de l'encours global de la dette, se décomposant en 76,5% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et 16,9% d'emprunts obligataires (c.163).

Les emprunts restants sont composés du compte 167 (6,7% de l'encours global de la dette en 2019, regroupant notamment les partenariats publics privés) et du compte 168 (0,1%).

Trois axes d'analyse de la dette des EPS auprès du secteur bancaire sont proposés :

- **Le niveau d'endettement bancaire moyen et long terme des EPS**

L'encours de la dette bancaire est évalué à 25,4 Md d'euros en 2019, et celui de la dette globale est mesuré à 31,0 Md d'euros. Les emprunts effectués par les **CHU** représentent **44,4%** de l'encours de la dette bancaire, ce pourcentage atteint **57,7%** en y ajoutant la catégorie des très grands CH (CH>150M). Les grands établissements publics (CHR, CH > 70M€) concentrent les trois quarts de l'encours de la dette.

- **Le niveau de risque de ces emprunts selon la charte Gissler**

La diminution des emprunts structurés à risque très élevé (6F) s'est poursuivie sur l'année 2019. L'encours des contrats 6F s'élève désormais à 317,4M€ (soit près de 1% de l'encours bancaire).

- **La politique d'emprunt : nouveaux emprunts souscrits et opérations de refinancement ou de renégociation.**

La politique d'emprunt auprès du secteur bancaire se caractérise comme suit en 2019 :

- Un montant total de nouveaux emprunts atteignant en 2019 1 275 M€ (-0,8 points par rapport à 2018).
- La principale tranche de durée résiduelle observée est celle de 20-25 ans (28,4%) suivie de la tranche des 15-20 ans (23,8%).
- 56% des nouveaux encours souscrits ont un taux d'intérêt compris entre 1% et 2%, ce taux d'intérêt est même inférieur à 1% dans 32% des nouveaux encours.
- Sur l'année 2019, à l'exception d'un contrat souscrit sur un niveau de risque de type 2A, tous les autres contrats sont des emprunts non risqués (1A).
- Les contrats refinancés ou renégociés s'orientent quasi exclusivement vers un niveau de risque nul.

Une analyse plus détaillée de la dette est disponible en annexe.

## Annexe 1 : Méthodologie

Les données des Comptes Financiers (CF) sont collectées sur la plateforme ANCRE.

Les Comptes financiers 2019 ont été mis en ligne le 26 mai 2020 et arrêtés au 23 juillet 2021 pour les établissements de santé publics et privés à but non lucratif

Les données restituées dans ce document sont basées sur l'ensemble des fichiers déposés par les établissements. Par ailleurs, pour compléter l'exhaustivité, les données de la DGFIP ont été intégrées à la base existante ce qui a permis de récupérer 218 établissements supplémentaires (en grande partie des CH1).

Sans refus explicite par les ARS, les données sont considérées comme validées.

Les périmètres d'établissements diffèrent selon le nombre d'exercices considéré :

- Situation 2019 : ensemble des établissements ayant répondu à l'enquête CF 2019 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 927 établissements ;
- Évolutions 2016-2019 : établissements ayant répondu aux enquêtes CF de 2016 à 2019 et dont les données étudiées sont exploitables, soit 806 établissements.

Champ Complet

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements enquêtés CF 2019	Nombre d'établissements répondants CF 2019	Nombre d'établissements répondants dans l'étude CF 2019	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie (*) des répondants CF 2019 dans l'étude	Part dans les produits Assurance Maladie (*) totaux
<b>Publics</b>	<b>828</b>	<b>756</b>	<b>734</b>	<b>88.6%</b>	<b>55 646.9</b>	<b>97.0%</b>
CHU	32	32	32	100.0%	22 126.8	100.0%
CH<20M	405	356	341	84.2%	9 576.4	85.9%
70M>CH>20M	227	216	216	95.2%	13 530.7	94.4%
150M>CH>70M	115	111	111	96.5%	6 545.1	97.4%
CH>150M	34	32	32	94.1%	5 877.1	94.0%
<b>EBNL</b>	<b>495</b>	<b>286</b>	<b>193</b>	<b>39.0%</b>	<b>4 759.9</b>	<b>50.4%</b>
EBNL (hors CLCC)	466	274	181	38.8%	3 489.1	47.3%
CLCC	18	12	12	66.7%	1 270.7	62.4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 323</b>	<b>1 042</b>	<b>927</b>	<b>70.1%</b>	<b>60 406.8</b>	<b>90.4%</b>

(\*) y compris forfaits et dotations  
données en millions d'euros

Champ constant

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements enquêtés CF 2019	Nombre de répondants 2016 à 2019 dans l'étude	Ratio nb répondants dans l'étude / concernés	Produits Assurance Maladie 2019 (*) des répondants CF 2016 à 2019 dans l'étude	Part dans les produits Assurance Maladie 2019 (*) totaux
<b>Publics</b>	<b>828</b>	<b>632</b>	<b>76.3%</b>	<b>51 610.9</b>	<b>89.9%</b>
CHU	32	31	96.9%	23 542.4	99.0%
CH<20M	405	284	70.1%	1 782.3	69.2%
70M>CH>20M	227	190	83.7%	8 397.2	82.8%
150M>CH>70M	115	98	85.2%	12 076.3	86.9%
CH>150M	34	28	82.4%	5 810.3	83.5%
<b>EBNL</b>	<b>495</b>	<b>174</b>	<b>35.2%</b>	<b>4 395.3</b>	<b>46.6%</b>
EBNL (hors CLCC)	466	162	34.8%	3 124.6	42.3%
CLCC	18	12	66.7%	1 270.7	62.4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 323</b>	<b>806</b>	<b>60.9%</b>	<b>56 006.2</b>	<b>83.8%</b>

(\*) y compris forfaits et dotations  
données en millions d'euros

## Annexe 2 : Analyse détaillée de la dette

### 1 ENDETTEMENT BANCAIRE MOYEN ET LONG TERME DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE

#### 1.1 MONTANT DE LA DETTE BANCAIRE DES EPS

Le montant de la dette moyen et long terme (163/164) auprès des banques est évalué à 25 337,6 M€ en 2019.

#### Encours de la dette bancaire moyen et long terme par catégorie d'établissements

Catégorie d'établissements	Encours de la dette au 31/12/19	Répartition de la dette (%)
CHU	11 250,58	44,40%
CH	14 047,21	55,44%
CH>150M	3 375,77	13,32%
70M<CH<150M	5 612,68	22,15%
20M<CH<70M	3 307,07	13,05%
CH<20M	1 751,68	6,91%
USLD public	39,78	0,15%
<b>TOTAL</b>	<b>25 337,57</b>	<b>99,99%</b>

Données en millions d'euros

À fin 2019, les emprunts effectués par les CHU et les grands CH (CH>70M) représentent près de 80% de l'encours de la dette.

A fin 2019, l'encours de la dette est constitué à 83,3% d'emprunts auprès des établissements de crédit (c.164) et à 16,7% d'emprunts obligataires (c.163). Pour les CHU, les emprunts obligataires (c.163) sont proportionnellement plus nombreux puisqu'ils représentent 23,5% de leurs encours et 90,6% sont des emprunts obligataires remboursables in fine. Pour les autres établissements, ces emprunts obligataires représentent une part minime de l'encours (8,0%), et les emprunts auprès des établissements de crédit sont le standard.

Les emprunts auprès des établissements de crédits sont principalement composés d'emprunts en euros, 95,5% pour les comptes (c.1641). Les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (c.1644) et les emprunts en devises (c.1643) représentent respectivement 4,5% et <0,1% du total des comptes 164. En 2019, le poids de la dette dans les produits globaux évalué à 34,2% reste élevé (>30%).

## Compte financier (CF)

### Taux d'endettement (encours de la dette/ produits globaux\*hors 7087)

Catégorie d'établissements	Encours de la dette / produits globaux (hors7087) 2019
CHU	34,71%
CH $CH > 150M$	33,72%
$70M < CH < 150M$	41,03%
$20M < CH < 70M$	33,01%
$CH < 20M$	28,22%
USLD public	37,27%
<b>Total</b>	<b>34,16%</b>

L'encours de la dette représente plus du tiers des produits globaux pour l'ensemble des catégories d'établissements. Il atteint notamment 41,0% pour les grands CH ( $CH > 150M$ ) et 37,3% pour les petits CH ( $CH < 20M$ ). Les CH de taille intermédiaire ( $20M < CH < 70M$ ,  $70M < CH < 150M$ ) ont un taux d'endettement moindre avec des valeurs respectives de 28,2% et 33,0%. L'encours de la dette des CHU est stable depuis 3 ans et est évalué à 34,8%. Les USLD émargent avec le ratio le plus élevé : 38,9%.

## 1.2 CONDITIONS D'ENDETTEMENT

En 2019, la durée résiduelle moyenne<sup>2</sup> par contrat est de 15,8 années. Cette durée résiduelle est inférieure à 15 ans pour les CHU (14,8 ans). L'ensemble des autres catégories de CH affichent des durées résiduelles comprises entre 16 et 19,5 années.

### Durée résiduelle moyenne

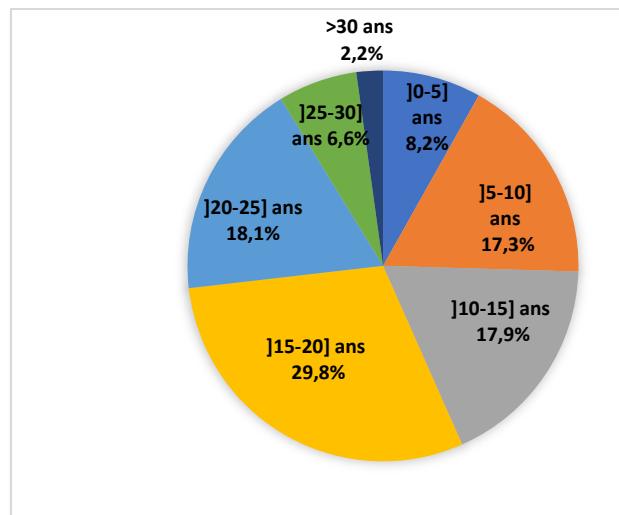
Catégorie d'établissements	Durée résiduelle par contrat*
CHU	14,74
CH	16,54
CH>150M	16,56
70<CH<150M	16,16
20M<CH<70M	15,71
CH<20M	19,45
USLD	18,71
<b>TOTAL</b>	<b>15,73</b>

\*Données en années

Par rapport à 2018, la durée moyenne résiduelle par contrat baisse de 0,2 année. Cette tendance générale est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements.

### Répartition des encours par tranche de durée résiduelle en 2019

La tranche de durée résiduelle « 15 à 20 ans » concentre près d'un tiers de l'encours 2019 (29,8%). La tranche « 20-25 ans » concentre près de 20 % avec 18,1% des encours. Les tranches « 10-15 ans » et « 5-10 ans » concentrent respectivement 17,9% et 17,3% des encours. L'encours sur les contrats longs (> 30 ans) ne représente que 2,2% de l'ensemble.



Le taux d'intérêt actuel moyen<sup>3</sup> à fin 2019 est de 3,2%.

<sup>2</sup> L'analyse des durées résiduelles moyennes porte sur 76,3% des encours en 2019

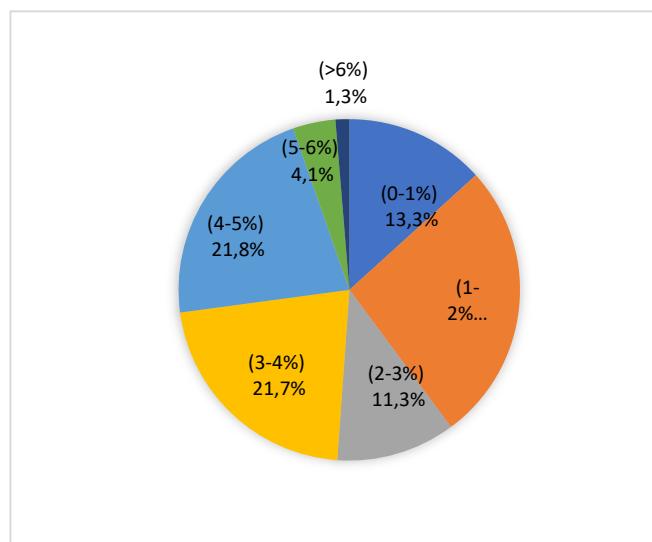
<sup>3</sup> L'analyse du taux d'intérêt actuel moyen s'effectue sur 76,3% de l'encours en 2019.

Taux d'intérêt actuariel moyen 2019 :

Catégorie d'établissements	Taux d'intérêt actuariel moyen
CHU	3,23%
CH	3,09%
$CH > 150M$	2,90%
$70M < CH < 150M$	2,91%
$20M < CH < 70M$	3,54%
$CH < 20M$	3,20%
USLD public	2,74%
<b>TOTAL</b>	<b>3,15%</b>

Contrairement à 2018, le taux d'intérêt actuariel moyen des contrats repasse au-dessus de la barre des 3%. Il est assez proche entre les catégories d'établissements. Les minima sont observés du côté des USLD et des gros CH avec un taux d'intérêt actuariel moyen estimés respectivement à 2,74% et 2,90%. Les taux actuariels moyens les plus élevés sont observés du côté des CH de taille intermédiaire avec un taux moyen encore supérieur au 3,5%. Ils sont évalués à 3,54% pour les CH (20-70M) et à 2,91% pour les CH (70-150M). Le taux actuariel moyen des CHU reste au-dessus de la moyenne avec 3,23%

Répartition des encours par tranche de taux d'intérêt actuariel en 2019



43,5% des encours ont un taux d'intérêt compris entre 3% et 5%. Les encours sont supérieurs à 6% dans moins de 1,3% des cas. La partie des encours avec un taux d'intérêt actuariel inférieur à 2% progressent : ils représentaient 34,3% de l'encours en 2018, ils pèsent aujourd'hui pour 39,8% ; soit une progression de +5,5 points.

## 2 PART DE L'ENCOURS COMPOSEE DE CREDITS STRUCTURES A FORT RISQUE DE DEGRADATION FINANCIERE (6F)

La charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales (la cotation Gissler du niveau de risque des emprunts) est disponible à partir du lien ci-dessous :  
[http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques\\_collectivites-1.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf)

Tableaux des risques

Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	A Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

La cotation Gissler du niveau de risque d'un emprunt est basée sur deux dimensions : une dimension liée aux indices sous-jacents et une dimension liée à la structure de l'emprunt.

Ainsi, la Charte de bonne conduite propose de classer les produits structurés selon le croisement de ces 2 critères :

- l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de **1** (risque faible) à **5** (risque élevé) ;
- la structure de la formule de calcul ; classement de **A** (risque faible) à **E** (risque élevé).

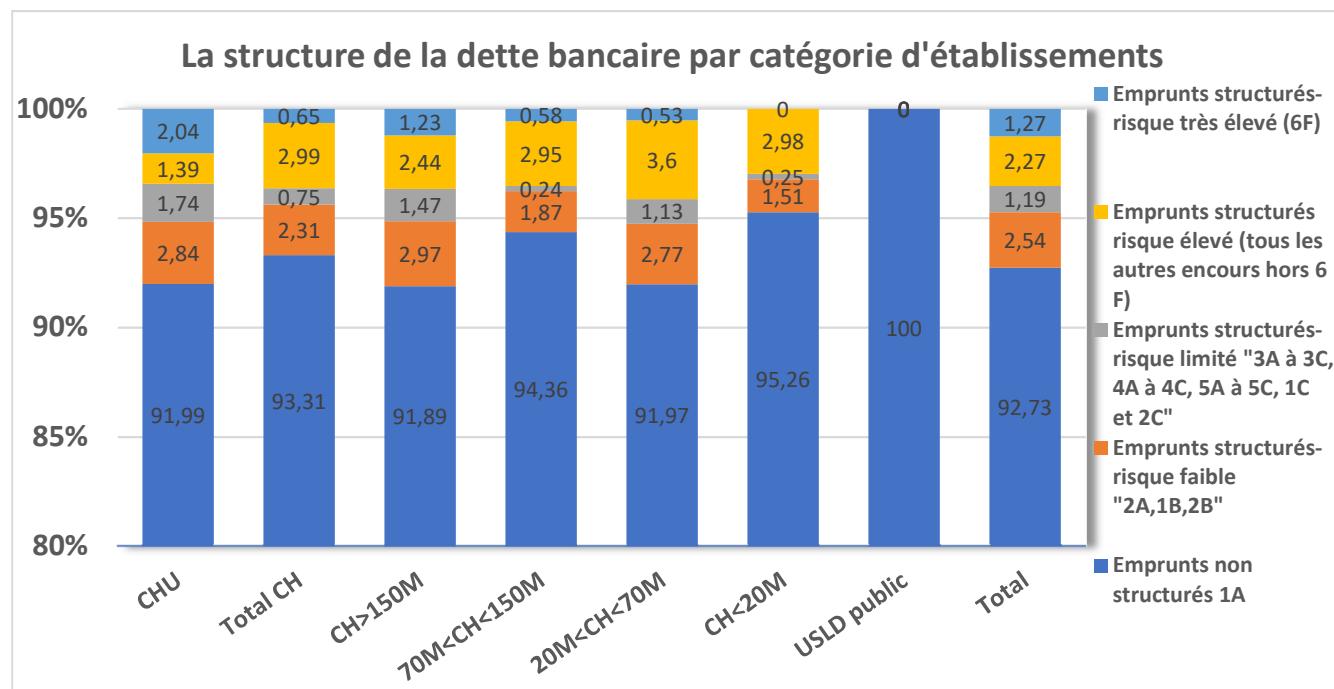
Ainsi, par exemple, les taux fixes ou taux variables simples sont inscrits en 1A.

Les produits structurés sont des prêts combinant dans un seul et même contrat un prêt bancaire classique et un ou plusieurs produits dérivés. Les intérêts des produits dérivés sont déterminés selon l'évolution d'un indice sous-jacent non standard (taux de change, différentiel entre un taux long et un taux court, écart de valeur entre deux indices d'inflation,) ou sont calculés selon des formules complexes. Ces formules pouvant être non linéaires, l'évolution des taux supportés peut être exponentielle par rapport à celle de l'index lui-même (c'est notamment le cas des produits affectés de coefficients multiplicateurs).

## 2.1 MONTANT DES ENCOURS STRUCTURES (RISQUE FAIBLE A RISQUE TRES ELEVE 6F)

En 2019, la répartition de l'encours de la dette bancaire des EPS par niveau de risque-structure est la suivante :

### Structure de la dette bancaire des établissements en 2019



Ainsi, les constats suivants peuvent être relevés :

- Le montant des emprunts non structurés (1A : non risqués) atteint 25 337,6 M€, soit 92,7% des encours en 2019. Pour les USLD, ces emprunts non risqués représentent 100% des encours.
- Ce montant est plus faible dans les gros CH (91,9% pour les CH +150) et dans les CHU (92,0%).
- La part des emprunts non structurés progresse de 0,9 point par rapport à l'an dernier. Ces derniers représentaient 91,8% des encours en 2018. Cette progression est observée sur l'ensemble des catégories d'établissements

En ce qui concerne les emprunts structurés à risque élevé et risque très élevé, les précisions suivantes sont apportées :

- les emprunts structurés à risque élevé (1D à 5D et 1E à 5E) représentent 2,8% de l'encours total soit 695,4 M€. Cette proportion est plus importante dans les CH (6,1%) et parmi les CH, plus prononcé dans les 2 catégories de taille intermédiaire avec des taux atteignant 7,1% pour les 20M<CH<70M;
- le montant des emprunts structurés à risque très élevé (6F) est de 317,4M€, soit 1,3% des encours. Ces emprunts se retrouvent essentiellement dans les CHU (71,6%), et dans une moindre mesure les CH de grande taille (13% - CH>150M) et les CH de taille intermédiaire (10,1%). Ces emprunts structurés sont en constante diminution (-0,2 point par rapport à 2018).

## Compte financier (CF)

Les tableaux ci-après illustrent le montant d'encours 2019 et son évolution selon le niveau de risque sur les contrats pour lesquels il a été renseigné.

NB : le choix a été fait de classer les emprunts 3A et 3B en « emprunts structurés risque limité » (ils auraient pu être classés en « emprunts structurés-risque faible »).

### Encours de moyen et long terme des EPS selon le niveau de risque « Charte Gissler »

	Emprunts non structurés (1A)	Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)	Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)	Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F)	Emprunts structurés-risque très élevé (6F)	Total exploitable	Cotation non renseignée
Montant 2019	23197,25	635,32	297,97	568,39	317,41	25016,35	321,22
Distribution 2019	92,72%	2,53%	1,19%	2,27%	1,26%	99,99%	,
Evolution 2019/2018 en montant	-1151,30	-42,53	-43,76	-6,85	-9,76	-1258,90	-4,70
Evolution 2019/2018 en %	-5,06%	-6,31%	-12,80%	-1,19%	-2,98%	-0,05%	-9,83%

\*Données en millions d'euros

À titre informatif, l'analyse détaillée suivante présente pour 2019 le montant et la distribution de l'encours par indice/structure de la charte Gissler.

### Distribution et répartition des encours à fin 2019 selon les indices de risque sous-jacent (1-6) et de structure (A-F) :

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL exploitable
A	23197,25	35,50	1,32	1,15	0,00	0,00	23235,22
B	589,91	9,91	21,65	57,47	0,00	0,00	678,94
C	216,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,39
D	26,06	18,70	7,07	6,53	1,60	0,00	59,96
E	188,93	43,49	215,97	47,03	13,00	0,00	508,43
F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317,41	317,41
<b>TOTAL exploit.</b>	<b>24218,54</b>	<b>107,61</b>	<b>246,01</b>	<b>112,18</b>	<b>14,60</b>	<b>317,41</b>	<b>25016,35</b>

Données en millions d'euros

Structure / Indice	1	2	3	4	5	6	TOTAL
A	95,78%	32,98%	0,53%	1,02%	0,00%	0,00%	92,88%
B	2,43%	9,21%	8,79%	51,22%	0,00%	0,00%	2,71%
C	0,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,86%
D	0,10%	17,38%	2,87%	5,82%	10,95%	0,00%	0,23%
E	0,78%	40,41%	87,79%	41,92%	89,04%	0,00%	2,03%
F	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	1,26%
<b>TOTAL exploit.</b>	<b>96,81%</b>	<b>0,43%</b>	<b>0,98%</b>	<b>0,44%</b>	<b>0,05%</b>	<b>1,26%</b>	<b>100,00%</b>

## 2.2 FOCUS SUR LE MONTANT DES ENCOURS HORS CHARTE GISSLER (6F)

L'une des caractéristiques des produits structurés tient à la présence de plusieurs périodes de taux successives :

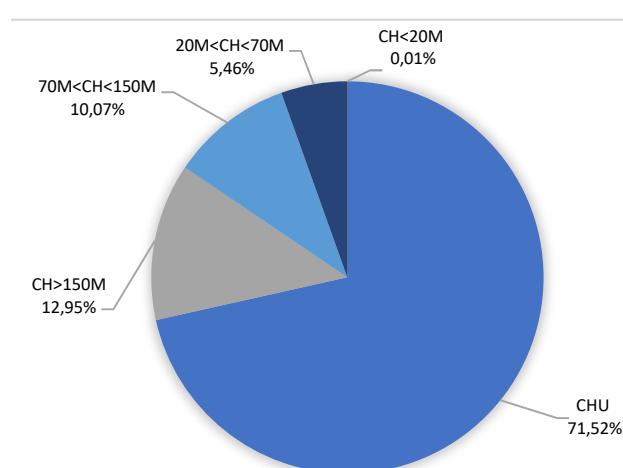
- La première, en général de 2 ou 3 ans, est marquée par un taux d'intérêt fixe bonifié (en dessous du cours du marché, voire nul) ;
- La deuxième période, très longue, est assortie d'un taux qui résulte d'une formule arithmétique contenant un ou plusieurs produits dérivés du contrat assis sur des indices non standards ;
- Une troisième période peut éventuellement exister, de courte durée (1 ou 2 ans), assortie d'un taux fixe égal ou proche du taux de la première période.

Les emprunts « hors charte Gissler » (6F) sont notamment :

- des emprunts libellés en devises, qui exposent la contrepartie à un risque supplémentaire de change ;
- des produits indexés sur le change, mais libellés en euros, car la volatilité des cours de change peut conduire à des taux d'intérêt élevés ;
- des produits cumulatifs, dans lesquelles le taux payé accumule échéance après échéance l'écart entre un index et une barrière.

En 2019, le montant des emprunts 6F est de 317,4 M€, soit 1,3% des encours. Les encours en 6F pèsent pour 2,1% dans l'encours des CHU, et 0,7% dans l'encours des CH. A l'exception des CH de petite taille qui sont très peu concernés par ces emprunts structurés, nous observons pour les CH de grande taille (CH>150M) un taux d'encours en 6F de l'ordre de 1,2%, et un taux de 0,6% pour les CH de taille intermédiaire.

**Répartition de l'encours des emprunts 6F par catégorie d'établissements**



**Montants de l'encours des emprunts 6F**

Catégorie d'établissements	Emprunts structurés risque très élevé (6F)
CHU	227,0
CH	90,42
CH > 150M	41,1
70M < CH < 150M	31,95
20M < CH < 70M	17,33
CH < 20M	0,04
USLD public	-
<b>TOTAL</b>	<b>317,41</b>

Données en millions euros

Les encours d'emprunts 6F se retrouvent très majoritairement au sein de deux catégories d'établissements : Les CHU et les CH de grande taille. En 2019, ils hébergent respectivement 71,5% et 10,1% de l'encours en 6F. Les CH de taille intermédiaire rassemblent les 20% restants.

Les CH de petite taille sont épargnés par ces 6F.

Le montant des emprunts 6F est en constante diminution pour l'ensemble des catégories d'établissements. Ces emprunts risqués étaient évalués à 374,8 M€ en 2018. Cette réduction est particulièrement visible pour les CHU avec une baisse de 21M€ de l'encours des 6F.

## Compte financier (CF)

Un dispositif d'accompagnement des EPS dans la sécurisation de leurs prêts structurés a été mis en place fin 2014. Seuls les contrats de prêt structuré qui sont classés « hors charte Gissler » (6F) sont pris en compte dans l'instruction des demandes d'aide. Le montant d'indemnités de remboursement anticipées (IRA, ou « coût de sortie ») est notamment précisément suivi dans le cadre de cette procédure.

Par instruction interministérielle du 28 juillet 2015, le dispositif a été étendu à de nouveaux EPS rendus très exposés au risque de taux à la suite de la dépréciation de la parité de l'euro par rapport au franc suisse.

### Ratio IRA/ encours des contrats présentant un coût de sortie pour les emprunts 6F

Catégorie d'établissements	Ratio « coût de sortie / encours des contrats présentant un coût de sortie »
CHU	99,62%
CH	154,17%
$CH > 150M$	224,38%
$70M < CH < 150M$	54,06%
$20M < CH < 70M$	80,46%
$CH < 20M$	,
<b>TOTAL</b>	<b>114,02%</b>

Le ratio coût de sortie/encours des contrats présentant un coût de sortie est de 114,0%.

### 3 POLITIQUES DE GESTION DE L'ENDETTEMENT

#### 3.1 LES NOUVEAUX CONTRATS DE PRÊT SOUSCRITS

L'analyse de la politique d'emprunts des EPS auprès du secteur bancaire peut être complétée par le montant des nouveaux contrats de prêts bancaires souscrits en 2019.

Les nouveaux contrats 2019 sont évalués à 1 275,7 M€.

Les caractéristiques des nouveaux contrats<sup>4</sup> sont les suivantes :

- La principale tranche de durée<sup>5</sup> retenue lors de la souscription des contrats est la tranche 20-25 ans (qui cumule 28,4% des montants, soit 362,8€). A noter que 30,4% des nouveaux encours est enregistré sur des durées supérieures à 30 ans en 2019 ; cette tranche représentait moins de 16,6% des encours en 2018. Inversement, la tranche 25-30 ans qui recueillait plus de 9,8% des encours l'an dernier en contient 16,9% cette année. Les tranches intermédiaires 10-15 ans et 15-20 ans rassemblent chacune respectivement 13% et 24% des nouveaux encours.
- La principale tranche de taux proposé en 2019 est celle comprise entre (1-2%) ; elle regroupe 56% des nouveaux encours. Pour 33% de l'encours, le taux à la souscription est inférieur à 1%, et il est compris entre 2% et 4% pour les 10% restants. Aucun nouveau contrat n'enregistre un taux d'intérêt supérieur à 4% à la souscription sauf pour quelques contrats ne représentant que 1,5% du montant total.

**Durée des emprunts souscrits en 2019 versus encours total 31/12/2019**

Durée résiduelle	nouveaux emprunts souscrits en 2019	encours total 31/12/2019
]0-5] ans	55,89	8,16%
]5-10] ans	45,44	17,29%
]10-15] ans	160,19	17,89%
]15-20] ans	303,16	29,80%
]20-25] ans	362,82	18,08%
]25-30] ans	215,22	6,56%
>30 ans	132,99	2,18%
<b>Total</b>	<b>1275,70</b>	<b>99,99%</b>

<sup>4</sup> Le montant des contrats de prêts signés exploitables pour les tranches de durée résiduelle est de 1 337,9 M€, soit 98,9% des nouveaux emprunts.

<sup>5</sup> Le calcul est réalisé à partir de la date de signature du contrat

## Compte financier (CF)

### Coûts des emprunts souscrits en 2019 versus encours total au 31/12/2019

Taux d'intérêt actuariel	nouveaux emprunts souscrits en 2019	encours total 31/12/2019
(0-1%)	396,14	13,27%
(1-2%)	680,26	26,57%
(2-3%)	107,03	11,26%
(3-4%)	18,17	21,72%
(4-5%)	,	21,79%
(5-6%)	,	4,05%
(>6%)	18,10	1,29%
<b>Total</b>	<b>1219,70</b>	<b>99,99%</b>

### Niveau de risque des contrats de prêts signés en 2019 :

Montant des contrats de prêt (*)	1A	2A	Non renseigné	Total
<b>TOTAL</b>	1237,37	0,28	38,50	1276,15

Données en millions d'euros

### Niveau de risque des contrats souscrits en 2019 versus en cours total au 31/12/2019

	nouveaux emprunts souscrits en 2019	encours total 31/12/2019
<b>Emprunts non structurés (1A)</b>	99,97%	96,96%
<b>Emprunts structurés-risque faible (2A, 1B, 2B)</b>	0,02%	0,02%
<b>Emprunts structurés-risque limité (3A à 3C, 4A à 4C, 5A à 5C, 1C, 2C)</b>	,	1,19%
<b>Emprunts structurés- risque élevé (autres encours, hors 6F)</b>	,	1,26%
<b>Emprunts structurés- risque très élevé (6F)</b>	,	2,27%
<b>Total exploitable</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### **3.2 LES OPERATIONS DE REFINANCEMENT/ RENEGOCIATION DES EMPRUNTS**

On appelle opération de refinancement de la dette, le remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt, auprès du même ou d'un autre établissement. Il y a « novation » de contrat, l'objectif étant de profiter de meilleures conditions de marché.

Dans une opération de renégociation, par différence avec celle de refinancement, il n'y a pas de nouveau contrat mais un avenant au contrat initial pour tenir compte de simples modifications des caractéristiques du prêt.

En 2019, parmi les 67 contrats refinancés, seuls 2 contrats à fort risque de dégradations financières pour les établissements ont été refinancés. Ces contrats présents au sein de la catégorie des CH étaient typés « 6F ».

L'ensemble de ces contrats a été refinancé par des contrats à risque nul de type « 1A ».

**Annexe 3.1** : Bilan de l'enquête ODT 2019

**Annexe 3.2** : Montant de l'encours global de la dette (bancaire + non bancaire)

**Annexe 3.3** : Glossaire relatif à la dette

**ANNEXE 3.1 : BILAN DE L'ENQUETE ODT 2019**

Le tableau ci-dessous résume les informations pour la campagne 2019. La base de données est celle en date du 23 octobre 2021.

**Répartition des catégories d'établissements composant la base d'analyse pour les valeurs 2019**

Catégorie d'établissements	Nombre d'étab. concernés par ODT 2019	Nombre d'étab. répondants ODT 2019	Ratio étudiés / concernés (% dans le nombre total d'établissements)	Part des établissements étudiés en masse (% dans le total des produits globaux)
CHU	32	32	100,00%	100,00%
CH	763	580	76,01%	82,60%
$CH > 150M$	33	29	87,87%	83,08%
$70M < CH < 150M$	115	100	86,95%	85,54%
$20M < CH < 70M$	225	181	80,44%	76,63%
$CH < 20M$	390	270	69,23%	77,62%
USLD	20	7	35,00%	67,48%
<b>TOTAL</b>	<b>815</b>	<b>619</b>	<b>75,95%</b>	<b>92,95%</b>

**ANNEXE 3.2 : MONTANT DE L'ENCOURS GLOBAL DE LA DETTE (BANCAIRE + NON BANCAIRE)**

L'encours global de la dette comprend la dette moyenne et long terme des EPS auprès du secteur bancaire (comptes 163 et 164) ainsi que les autres dettes, soit les emprunts auprès du secteur non bancaire (comptes 167 et 168).

En 2019, l'encours global de la dette est estimé à 26 694,0M€. L'encours global de la dette est principalement constitué d'emprunts auprès des établissements de crédits (C/164 : 84,1%), et dans une moindre mesure d'emprunts obligataires (C/163 : 10,8%). Cette répartition reste proche de celle observée l'an dernier, avec toutefois une diminution traduisant un désendettement global des EPS.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières, notamment les prêts (assortis d'intérêts ou non) consentis par l'État, les départements, les autres collectivités territoriales ou les caisses d'assurance maladie. En particulier, le compte 1675 est relatif aux « Dettes partenariats public–privé ».

Le PPP est un contrat dans lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 a été publiée au « Journal officiel » du 30 décembre 2014. Les PPP sous tutelle de l'état entrent donc en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les comptes 167 et 168 représentent 5,0% de l'encours global de la dette, c'est-à-dire respectivement 4,9% et 0,1%.

La part du compte 1675 « Dettes partenariats public–privé » est estimée à 87,5% au sein du poste 167. Le compte 1677 « Prêts des caisses d'assurance maladie » arrive en seconde position au sein de cette catégorie avec un taux de 4,5% d'encours.

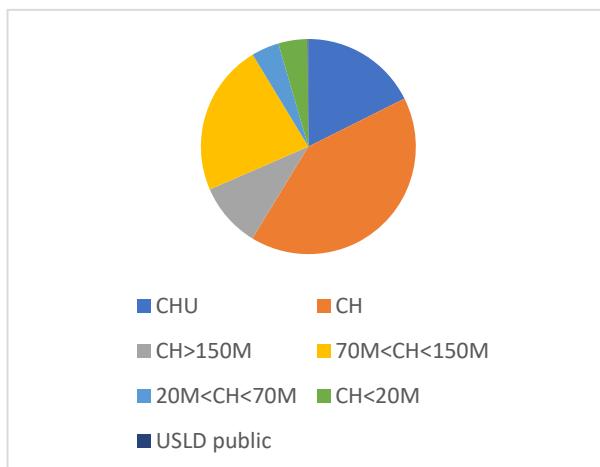
## Compte financier (CF)

### Encours global de la dette 2019 :

Catégorie d'établissements	C/163 Emprunts obligataires	C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	Total
CHU	2762,04	8488,53	399,56	6,29	11656,44
CH	119,69	13927,52	917,81	29,25	14994,27
CH>150M	48,30	3327,47	224,38	0,00	3600,15
70M<CH<150M	43,33	5569,36	499,43	27,15	6139,26
20M<CH<70M	28,06	3279,01	95,25	0,71	3403,03
CH<20M	0,00	1751,68	98,75	1,38	1851,82
USLD public	0,00	39,78	3,41	0,19	43,38
<b>TOTAL</b>	<b>2881,73</b>	<b>22455,84</b>	<b>1320,79</b>	<b>35,73</b>	<b>26694,09</b>

Données en millions d'euros

### Encours des emprunts non bancaires par catégorie d'établissement en 2019 :



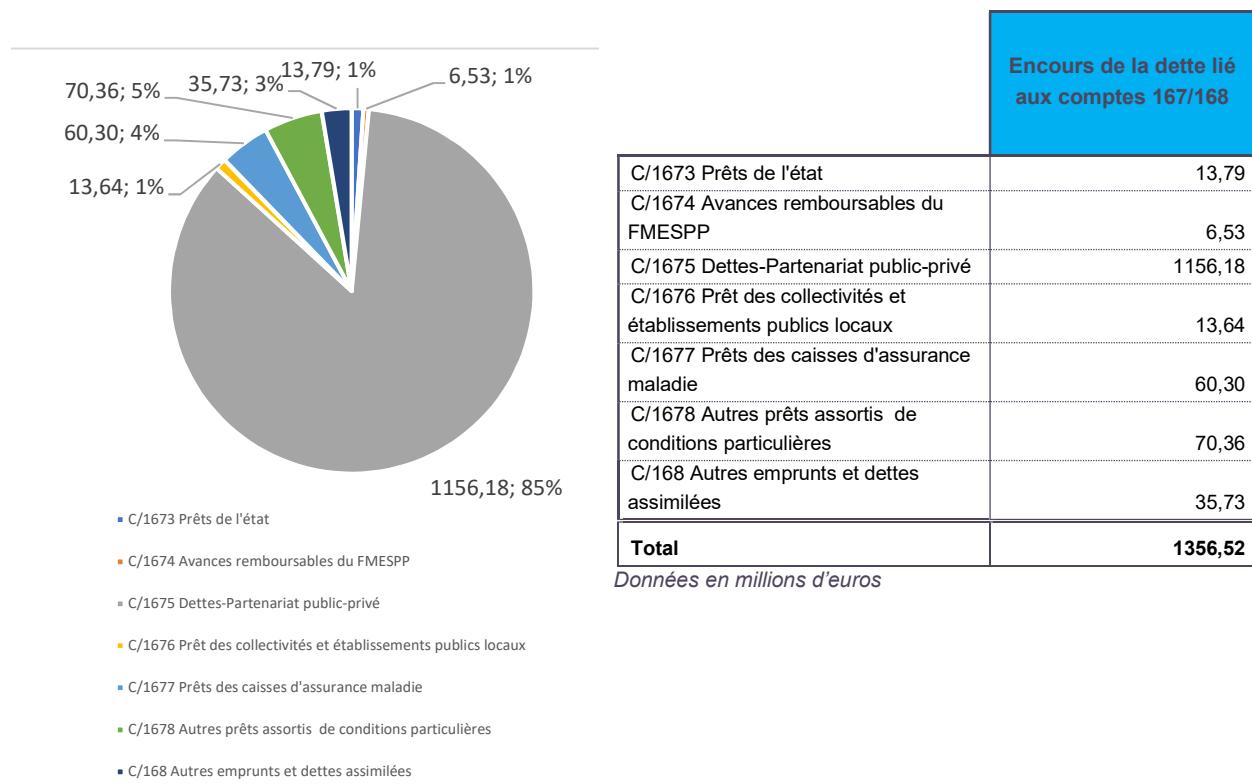
Catégorie d'établissements	Encours de la dette lié aux comptes 167/168
CHU	405,86
CH	947,06
CH>150M	224,38
70M<CH<150M	526,58
20M<CH<70M	95,96
CH<20M	100,13
USLD public	3,60
<b>Total</b>	<b>1356,52</b>

Données en millions d'euros

En 2019, les grands CH (taille 70-150M) et les CHU sont concernés par près des ¾ des emprunts non bancaires, avec respectivement 29,9% et 38% des encours. On ne retrouve que 16,5% du montant de ces emprunts dans les très grands CH (CH>150M)

## Compte financier (CF)

### Encours des emprunts non bancaires par compte



L'encours des emprunts non bancaires est composé à 85,2% des dettes partenariat public-privé (C/1675) et à 4,4% des prêts des caisses d'assurance maladie.

**ANNEXE 3.3 : GLOSSAIRE RELATIF A LA DETTE**

***L'encours global de la dette des EPS :***

Il regroupe les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit), 167 (emprunts assortis de conditions particulières) et 168 (autres emprunts et dettes, sauf intérêts courus non échus).

C/163 Emprunts obligataires

- C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine
- C/1638 Autres emprunts obligataires

C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit

- C/1641 Emprunts en euros
- C/1643 Emprunts en devises
- C/1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

C/167 Emprunts assortis de conditions particulières

- C/1673 Prêts de l'état
- C/1674 Avances remboursables du FMESPP
- C/1675 Dettes-partenariats publics-privés
- C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux
- C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie
- C/1678 Autres prêts assortis de conditions particulières

C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)

***La dette bancaire moyen et long terme des EPS :***

Elle regroupe, dans ce document, les comptes 163 (emprunts obligataires), 164 (emprunts auprès des établissements de crédit). Le montant d'emprunts (capital) restant à rembourser, correspondant au « capital restant dû » (CRD).

***L'annuité de remboursement :***

Il s'agit du capital (montant de la part de capital remboursée) et des charges financières (charges d'intérêt) pour un exercice.

***La durée résiduelle :***

Durée restant à courir sur l'emprunt, c'est-à-dire durée en années entre la date considérée (ici le 31 décembre 2019) et la date d'échéance de l'emprunt selon le contrat.

***Le taux d'intérêt actuel :*** taux d'intérêt équivalent annuel réel d'un emprunt.

Il existe une multitude de taux d'intérêt et de modalités d'application de ces derniers. Ainsi, afin d'être en mesure d'effectuer des comparaisons directes entre ces différents taux d'intérêt à une date donnée, on les exprime sur une base commune : le taux actuel, calculé en prenant en compte notamment les paramètres suivants :

- Le montant du capital restant dû (CRD)
- La durée résiduelle de l'emprunt
- La périodicité sur laquelle portent les taux d'intérêt (ex. sur 1 an ou sur une période différente)
- Les modalités de remboursement des intérêts au cours du temps (ex. constant ou progressif)
- Les modalités de paiement des intérêts à chaque période (ex. début ou fin de période).

***Les indemnités de remboursement anticipées (IRA) ou « valorisation du coût de sortie » :***

Indemnités (pénalités contractuelles) dont l'emprunteur devrait s'acquitter en cas de remboursement anticipé de l'intégralité du capital restant dû de l'emprunt.

***Le niveau de risque des emprunts :*** Cf. cotation Gissler : [http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques\\_collectivites-1.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/091207banques_collectivites-1.pdf)

## **Compte financier (CF)**

---

**ATIH    117 bd Marius Vivier Merle    Tél : 04 37 91 33 10**  
**[www.atih.sante.fr](http://www.atih.sante.fr)**  
**69329 Lyon cedex 03                      Fax : 04 37 91 33 61**